Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20160122-0000015939-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 26/01/2016

Réception par le Prefet : 26/01/2016

Publication: 29/01/2016

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2016-1-11-1 **Séance du** vendredi 22 janvier 2016

CONTRIBUTION 2016 AU BUREAU ALSACE DE BRUXELLES : ORGANISME D'INFORMATION ET DE CONSEIL EN MATIÈRE DE POLITIQUES EUROPÉENNES

Présidence de : M. Rémy WITH, 1er Vice-Président

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES : M. HEMEDINGER, Mme LUTENBACHER, M. STRAUMANN Président du Conseil Départemental.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. SCHELLENBERGER donne procuration à M. HABIG.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2015-8-1-2 du 4 décembre 2015 portant sur l'exécution anticipée du budget départemental,
- VU la convention-cadre 2015-2016-2017 de partenariat triennale multipartite signée par le Bureau Alsace et ses 9 partenaires financeurs, et en particulier ses articles 3 et 4,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- alloue pour le fonctionnement du Bureau Alsace en 2016 une subvention départementale à hauteur de 45 000 €, à verser à l'Association pour la Promotion de l'Alsace-Service (APA-S). Les crédits seront prélevés sur le programme F812/2678, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental 2016;
- Approuve l'avenant financier n°1 à la convention cadre de partenariat 2015-2016-2017 afférente au Bureau Alsace, à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et le Bureau Alsace à Bruxelles au titre de l'année 2016, pris en application des article 3 et 4 de la convention cadre précitée, joint à la présente délibération;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cet avenant.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité